

Conseil syndical - Session du 1^{er} décembre 2021

Mercredi 1^{er} décembre 2021, à 15 heures 30.
Salle de réunion de la Communauté de communes des Luys en Béarn

Relevé des décisions

Début de séance : 15h40

1 - Ouverture de la séance, par Monsieur PATRIARCHE, Président du Conseil syndical.

En préambule, Monsieur PATRIACHE remercie les membres présents et ceux qui sont connectés à distance. Il salue la présence du Président de la Communauté des communes des Luys-en-Béarn, Monsieur Bernard PEYROULET et le remercie d'accueillir le Conseil syndical dans cette très belle salle, sur un site très accessible à tous et offrant des facilités de stationnement.

Il souligne que cette délocalisation est un signe adressé à toutes les collectivités membres du Syndicat qui sont partie prenante de l'établissement public. Le Syndicat se délocalisera ainsi de temps à autre pour ses sessions.

Monsieur PEYROULET se dit très heureux d'accueillir les membres du Conseil syndical. Il ajoute que la fibre se déploie de façon assez fluide sur le territoire des Luys-en-Béarn et que lorsque des soubresauts surviennent, les relations restent directes et transparentes, en parfaite coordination avec le Syndicat. Il souligne l'attractivité qu'apporte la fibre aux territoires en favorisant leur développement. Il salue les membres avant de les quitter.

Monsieur GADOU ajoute que les membres de La Fibre64 seront toujours les bienvenus au sein des locaux de la Communauté des communes des Luys-en-Béarn.

Avant de faire l'appel, Monsieur PATRIARCHE salue la présence de Madame Nathalie MOISSET, Payeuse départementale.

2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs par Monsieur PATRIARCHE :

Participent à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET (pouvoir donné à M. LAURENS)
Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE

Communauté de communes LUYS EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté de communes PAYS DE NAY	Philippe LACROUX
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Fernand MARTIN
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN
	Claire DUTARET-BORDAGARAY
Département des Pyrénées-Atlantiques	Philippe ECHEVERRIA
	Isabelle LAHORE
	Michel MINVIELLE
	Sandrine LAFARGUE
	Nicolas PATRIARCHE
	Charles PELANNE

Excusés :

Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Thibaud CHENEVIERE
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE
	Jean ARRIUBERGE

3- Adoption du PV

Monsieur PATRIARCHE soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'Assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

4- Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur PATRIARCHE propose à Monsieur GADOU d'assurer le secrétariat de séance.

Avant d'examiner les 8 projets de délibérations, Monsieur PATRIARCHE déclare préférer l'organisation des conseils syndicaux en présentiel car cette modalité favorise la spontanéité des débats. Cette session est proposée en format hybride dans un contexte sanitaire compliqué.

Le Président rappelle les consignes pour les membres qui se trouvent à distance : utiliser de la main jaune pour solliciter la prise de parole, allumer la caméra pour voter, saisir A (pour Abstention), C (Contre), P (Pour).

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président précise que le 1^{er} rapport concernant les Orientations Budgétaires 2022 n'est pas soumis au vote. Il ajoute que deux rapports (n°6 et 8) ont été envoyés par mail et sont remis sur table. Après l'examen des délibérations, un temps d'échange permettra de faire le point sur la construction du réseau.

Il annonce que les membres de La Fibre64 sont invités le 6 décembre à une réunion organisée par le Délégué à l'occasion des 100 000 prises et du 23 000^{ème} abonné. Ces résultats témoignent de l'avancée du déploiement malgré des difficultés persistantes. Il se dit heureux que Monsieur ECHEVERRIA soit raccordé au réseau.

5 - Examen du projet de délibération n°1 : orientations budgétaires 2022

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

M. PATRIARCHE présente les projections financières pour l'année 2022. Elles témoignent de la volonté de répondre aux ambitions communes des membres du Syndicat sur le Très Haut Débit, les solutions numériques et l'inclusion numérique, en profitant de la mutualisation des moyens et des avantages financiers engendrés par le regroupement des membres afin de limiter la contribution de chacun.

Il expose les quatre axes forts qui vont structurer la mission du Syndicat en 2022. Le premier vise à poursuivre et intensifier les contrôles du contrat de Délégation de Service public THD 64. Il présente Nabil HAMDJ, nouveau responsable du Service Aménagement numérique qui apportera une expertise précieuse avec sa connaissance du fonctionnement de XP Fibre et dont l'équipe effectue, avec vigilance, les contrôles de terrain.

Le Président rappelle qu'au cours de l'année 2021, la construction du réseau Très Haut Débit s'est intensifiée mais les objectifs du contrat puis de l'avenant signé en février 2021 pour rattraper les retards de 2020 ne sont pas atteints, ni en termes de volume, ni en termes de répartition territoriale ni en termes de conformité aux règles de l'art. C'est pourquoi, le Syndicat a émis des titres de pénalités qui représentent un montant de 15,5 millions d'euros. Il ajoute que ces pénalités sont systématiquement provisionnées dans le budget et font l'objet de discussions franches avec le Délégué.

Il explique que la participation publique dépend des prises construites par le Délégué. Selon les hypothèses de déploiement des prises en 2022, le Délégué pourrait prétendre à plus de 13 M€ de subventions publiques dont 2,2 millions au titre des rattachements 2021.

Pour les financer, le Syndicat mobilisera en priorité les cofinancements de ses partenaires, notamment le report d'un premier versement de 4 M€ de la Région Nouvelle-Aquitaine. 6,1 M€ sont aussi attendus au titre des financements européens. Le Président rappelle que Monsieur Rousset s'est engagé à présenter début 2022 à l'Assemblée Régionale la décision de se substituer aux financements européens.

Le deuxième axe a pour objectif de valoriser le réseau TD-LTE auprès des entreprises et des usagers car il permet d'offrir une alternative de bonne qualité en attendant la fibre.

Le Président évoque un rendez-vous avec l'Association des Maires du 64 et la méconnaissance des élus vis-à-vis de l'éligibilité des mairies au réseau 4G LTE. Il apparaît nécessaire de faire connaître les alternatives à la fibre.

Le troisième axe d'intervention du Syndicat consiste à poursuivre l'animation de la filière d'insertion professionnelle et de formation autour des métiers de la fibre. Le Président présente notamment le projet de mise à disposition des acteurs de la fibre d'une plate-forme de ressources sur les métiers, les formations disponibles, le dispositif de la clause d'insertion qui a permis de créer 84 emplois selon les derniers chiffres communiqués fin septembre.

Dans le cadre du quatrième axe, le Syndicat va continuer à développer de nouvelles solutions numériques qui permettront d'optimiser le fonctionnement. Le Président expose l'ambition du Syndicat de définir un nouveau schéma directeur des usages numériques mutualisés sur 4 ans.

Il annonce que la Plateforme d'Administration Electronique (PAE) se renforcera en 2022 avec de nouvelles briques permettant l'accès au parapheur électronique, à la dématérialisation des bulletins de salaires et des démarches administratives. Il ajoute que la sécurité des données publiques est devenue un enjeu majeur et que le Syndicat va décliner ce service d'hébergement et lancer une étude dans la perspective de réaliser un datacenter mutualisé.

Enfin, il souligne que la lutte contre l'exclusion numérique va se poursuivre, via l'organisation de réseaux dans 6 territoires d'inclusion numérique sur les 7 que compte le département, les interventions des 40 conseillers numériques déployés ou le millier de pass numériques distribués.

Monsieur PELANNE demande des précisions sur les missions des Conseillers numériques et leur déploiement sur le territoire.

Monsieur PATRIARCHE explique que le Syndicat a centralisé les demandes des EPCI et exerce un rôle d'animation du réseau des 40 conseillers numériques, le 41^{ème} étant en cours de recrutement. Il rappelle que l'Etat finance les postes à hauteur de 50 000 € sur deux ans et que les conseillers travaillent dans les EPCI selon les axes définis par leur collectivité, après une phase de formation préalable.

Madame MARTINEZ ajoute qu'il faut distinguer les missions et la situation géographique. Le premier objectif est d'accroître l'itinérance en allant vers les publics dans les territoires où il n'existe pas d'offre. Ensuite, elle souligne que parmi les 40 conseillers, neuf sont employés par le Département, sept sont affectés dans les services sociaux (SDSEI) avec pour mission principale d'accompagner les publics sur des démarches individuelles et d'aider les collègues, deux sont en itinérance thématique en soutien aux PME-TPE, agriculteurs, artisans, commerçants afin qu'ils s'approprient le numérique pour développer leur activité économique.

Enfin, un réseau de conseillers intervient dans les centres sociaux auprès de familles monoparentales ou dans des associations et entreprises d'insertion pour les démarches administratives en ligne.

Cette offre élargie va permettre de réorienter l'action de médiation numérique du Syndicat auprès de deux publics spécifiques : les associations et les parents d'élèves dans les collèges.

Madame LAHORE souligne que la Poste est un partenaire historique dans la démarche et que la Commission départementale de Présence postale a financé des actions depuis deux ans pour les aidants.

Le Président évoque la nouveauté comptable pour 2022, avec l'expérimentation de la nomenclature comptable M57 pour le budget principal du Syndicat. Les projections des contributions des membres restent identiques à celles qui ont été exposées lors de la commission mixte.

Il conclut que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu et n'appelle pas de vote.

6- Examen du projet de délibération n°2 : Décision modificative n° 2 du Budget Aménagement numérique

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Monsieur PATRIARCHE présente la décision modificative n°2 concernant le budget Aménagement numérique. Il explique que l'objectif est double : d'une part, augmenter les provisions pour les recours introduits par XP Fibre / THD 64 contre les pénalités appliquées par La Fibre64 pour les différents manquements au contrat de la DSP. D'autre part, opérer un transfert de crédits.

Ainsi au regard des nouveaux titres de pénalités émis à hauteur de 6,8 millions d'euros et en raison des recours déposés par THD 64, il est proposé au Conseil syndical d'augmenter la provision sur ces titres de 6,8 millions d'euros, la portant ainsi à 15 197 640 euros. L'équilibre budgétaire entre les recettes et les dépenses est assuré.

Par ailleurs, Monsieur PATRIARCHE ajoute que le Conseil syndical a adopté en session du 17 septembre un transfert de crédits du compte 611 vers le 658 sur le budget principal afin de couvrir la contribution à l'ARCEP pour les deux années, 2020 et 2021.

A la demande de la paierie départementale, il est proposé au Conseil syndical un nouveau transfert comptable de ces 4 000 euros de l'imputation 611 vers l'imputation 658 au niveau de la section de fonctionnement du budget Aménagement numérique. Ce mouvement ne modifie pas l'équilibre budgétaire.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en présentiel et à distance du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

7 - Examen du projet de délibération n°3 : Décision modificative n°3 du Budget Principal : modification du tableau des emplois

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président présente la décision modificative n°3 concernant la modification du tableau des emplois.

Il rappelle qu'en septembre 2020, le Conseil syndical a créé un emploi non permanent de chargé de mission juridique pour faire face à l'accroissement d'activité lié principalement au contrôle juridique du Délégué, THD 64.

Il explique que THD 64 a engagé une procédure contentieuse en déposant des recours systématiques contre les pénalités émises par le Syndicat. Ainsi, 47 recours ont déjà été déposés, générant un travail très important de préparation, de recherche et de formalités administratives qu'il est nécessaire de pérenniser.

Le Président propose au Conseil syndical de modifier le tableau des emplois annexé :

- en créant un emploi permanent à temps complet de chargé de mission juridique au sein du Service Ressources et de l'ouvrir au recrutement sur le grade d'attaché par voie statutaire ou contractuelle,
- en transformant l'emploi d'ingénieur en technicien afin de nommer en qualité de fonctionnaire stagiaire notre délégué à la protection des données, Guillaume MICQ-JOUANDE que le Syndicat avait recruté par voie contractuelle en janvier 2019. Pour ce faire, il convient de créer un emploi de technicien pour permettre l'accueil de l'agent sur ce grade à compter du 1^{er} janvier 2022 et de régulariser le tableau des emplois.

Le Président profite de l'occasion pour féliciter l'agent pour sa réussite au concours.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter le tableau des emplois actualisé des deux créations proposées (1 attaché et un technicien) et annexé à la présente délibération, d'ouvrir au recrutement les postes créés et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à recruter les personnels par voie statutaire ou par voie contractuelle.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en présentiel et à distance du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

8 - Examen du projet de délibération n°4 : Evolution du référentiel comptable du Syndicat : expérimentation de la M57

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Monsieur PATRIARCHE explique que le référentiel comptable M57 a vocation à remplacer au 1^{er} janvier 2024 les instructions comptables en vigueur. Le Syndicat relève aujourd'hui de la M14 pour son budget principal et de la M4 pour son budget Aménagement numérique.

Il précise que le nouveau référentiel s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité comptable des collectivités locales.

Madame MOISSET, Payeuse départementale, propose au Syndicat d'intégrer la phase d'expérimentation, sur la période 2022 – 2023 en bénéficiant d'un dispositif d'accompagnement.

Monsieur FAURE demande des précisions sur la M57.

Madame MOISSET explique que l'objectif est d'unifier la nomenclature comptable des communes, des départements, des régions et des syndicats sur un seul et même socle et se rapprocher de la comptabilité des entreprises. Les Régions utilisent déjà la M57. Les expérimentations ont démarré en 2021.

Elle souligne que la M57 ne s'applique qu'au budget principal et que la M4 reste en vigueur pour le budget Aménagement numérique. La M57 deviendra obligatoire en 2024.

Elle ajoute qu'actuellement, il existe deux documents budgétaires, le Compte de gestion et le Compte administratif. A terme il n'y en aura plus qu'un, le rapport financier unique enrichi par le comptable et l'ordonnateur et il donnera lieu à un vote.

Il est proposé au Conseil syndical de passer du référentiel M14 au référentiel M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le seul budget principal. Un règlement budgétaire et financier viendra compléter la présente délibération. Ce dernier sera présenté lors de la session budgétaire de début d'année.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en présentiel et à distance du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

9 - Examen du projet de délibération n°5 : Convention tripartite d'adhésion au service de restauration d'Hélioparc

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président explique qu'un règlement de l'action sociale a été adopté en novembre 2018. Dans ce cadre, les agents du Syndicat bénéficient d'une aide à la restauration, soit sous forme de titres restaurants pour les agents travaillant sur le site de Bayonne, soit par une prise en charge employeur d'une partie des frais et redevance du restaurant d'entreprises d'Hélioparc.

Il précise qu'Hélioparc a changé de prestataire pour le restaurant d'entreprise après mise en concurrence.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter la nouvelle convention tripartite ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte La Fibre64 à la signer avec la SEML Hélioparc et la société JBH le Pilota. Le montant de la prise en charge du Syndicat restant identique.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en présentiel et à distance du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

10 - Examen du projet de délibération n°6 : Protection sociale complémentaire

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Dans le cadre du règlement de l'action sociale adopté en novembre 2018, les agents du Syndicat bénéficient d'une participation employeur à la protection sociale via le principe de labellisation.

Le Président propose de modifier l'indice de référence du 1^{er} segment dit S1 ouvert aux agents de catégories C et B. En effet, cet indice 335 a été réévalué en octobre 2021, en raison de l'augmentation du SMIC et une prochaine revalorisation indiciaire de la catégorie C est prévue en janvier 2022.

Afin d'anticiper cette évolution, il est proposé au Conseil syndical de remplacer l'indice majoré 335 par l'indice majoré 350 et de modifier ainsi l'article 2 du règlement d'action sociale annexé à la présente délibération.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en présentiel et à distance du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (16/20).*

11 - Examen du projet de délibération n°7 : Subventions pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Comme nous le voyons dans chacune de nos séances, un certain nombre d'administrés n'a pour seule solution que les raccordements hertziens pour accéder à Internet. Le règlement d'intervention permet de soutenir l'installation des équipements satellitaires ainsi que les équipements 4G dans des zones difficilement accessibles au très haut débit.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'octroyer la subvention nécessaire à l'installation d'un équipement satellite à 5 foyers. Le tout pour un montant de 1 320 euros.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en présentiel et à distance du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité (14/17).*

12 - Examen du projet de délibération n°8 : Modification du catalogue de service du réseau hertzien

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président rappelle que le réseau radio 4G fixe LTE offre une alternative de qualité dans l'attente de déploiement de la fibre. Toutefois, il reste encore peu connu sur le territoire.

C'est pourquoi, il est proposé de faire évoluer le catalogue de service en remplaçant l'offre à 30 Mbits/s par une offre à 50 Mbits après généralisation de la montée en débit. Cette nouvelle offre, aux conditions financières équivalentes, serait appliquée aux actuels clients comme aux nouveaux.

En outre, il est proposé que les nouveaux clients bénéficient d'un tarif promotionnel sur le prix des frais d'accès au service, du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, l'objectif étant de renforcer le nombre de clients sur le réseau, sachant qu'il est en capacité d'en accueillir 550 sans investissement supplémentaire.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique du Conseil syndical d'adopter le nouveau catalogue de service du réseau radio 4G fixe LTE annexé à la présente délibération et de valider l'offre promotionnelle limitée à 6 mois sur le prix des frais d'accès au service.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote en présentiel et à distance du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité (14/17).*

13- Points divers

Avant de terminer la séance, le Président présente un point d'étape sur le déploiement.

En préambule, Monsieur DAINCIART demande aux membres s'ils ont bien reçu l'invitation de THD 64 à l'évènement organisé lundi 3 décembre à Serres-Castet.

Monsieur GADOU précise que l'évènement se déroulera sur un autre lieu, dans un amphithéâtre, salle Alexis Peyré, afin de respecter les mesures barrières.

Le Président ajoute que ce moment participe à la communication positive sur l'avancée du projet, malgré les griefs qui engendrent des discussions franches. Il indique qu'un entretien est d'ailleurs prévu avec Monsieur RABUEL le 3 décembre.

Il souligne sa volonté de fermeté et son refus de complaisance avec le délégataire, comptant rappeler les règles qui régissent un réseau public qui a vocation à durer, le contrat étant sur 25 ans.

Il indique qu'au-delà des différents problèmes évoqués (respect aléatoire du calendrier et de l'implantation géographique, insincérité des prises déployées...), le point central reste la qualité du réseau.

Il évoque une réunion organisée au Sénat, en ouverture de l'AVICCA qui rassemble les collectivités territoriales et les acteurs du numérique et qui a mis en évidence la nécessité de se regrouper pour être influents. Il reconnaît que l'objectif de construire des prises dans des zones peu denses ou accidentées reste ambitieux et est confronté aux impératifs de vitesse attendus par les citoyens et les entreprises. Par conséquent, la construction génère des invariants et un travail de qualité inégale. Ainsi il est observé que lorsque les délégataires s'appuient sur les entreprises locales, comme Scopelec sur

le territoire des Pyrénées-Atlantiques, le travail est de meilleure qualité, même si ERT peut aussi réaliser du bon travail.

Le Président veut demander à THD 64 de reconstruire un maillage local en faisant intervenir des entreprises locales car ce marqueur fort constitue également une condition pour redonner de la confiance sur la qualité du travail, gage essentiel. Il cite l'exemple de la Seine et Marne et de leur réseau qui a fonctionné jusqu'à atteindre 75 000 abonnés. Depuis, le réseau dysfonctionne parce que la qualité n'est pas respectée. Être déconnecté quelques heures reste acceptable, mais au-delà de plusieurs jours ou semaines, les appels arrivent à la mairie. Il présente aussi l'exemple de l'Isère où le chantier a été stoppé car le taux d'échec des raccordements s'élevait à 40 % et 100 000 prises ont dû être reconstruites. Depuis leur taux de raccordement est très positif, supérieur à 92 %, signe que XP Fibre sait faire du travail de qualité.

Il évoque une lettre adressée à Monsieur RECORBET pour témoigner de l'insincérité des fichiers IPE, déclarant ouvertes des prises qui ne le sont pas au regard des opérations de contrôle menées par les équipes de La Fibre64. Une copie de ce courrier a été envoyée à l'ARCEP et la Présidente en a repris des extraits dans un article publié dans les Echos. Il propose de diffuser l'article aux membres. La pression sur XP fibre doit être maintenue pour que le contrat soit respecté. XP Fibre a fait inscrire dans le contrat le 100 % fibre en 5 ans. Notre rôle de Délégué est de rappeler le contenu du contrat, tout en soulignant ce qui fonctionne, comme les différents fonds.

Madame LE DIEU DE VILLE interroge sur l'opportunité de demander à reconstruire le réseau et la difficulté de contacter l'interlocuteur pertinent (XP Fibre ? ERT, filiale de Altice ?).

Monsieur DAINCIART déclare qu'il est toujours utile de demander et que régulièrement des requêtes sont adressées. Il souligne que la qualité de la construction s'est améliorée en un an, témoignant de l'importance de contrôler le travail, mission assurée systématiquement par le Syndicat à la place du Délégué. Ainsi, toutes les nouvelles zones construites et les raccordements sont contrôlés.

Il cite la commune de Caubios-Loos qui compte 75 % des logements raccordés, celles de Siros, Abidos ou Souraïde dont la moitié des logements sont raccordés, preuve d'un vrai succès. Il précise qu'un nombre de clients trop faible suscite la vigilance, laisse penser qu'il existe des vices cachés notamment dans les armoires que le Syndicat ne peut ouvrir. Il ajoute que le Syndicat a obtenu que THD 64 décline des logements qualifiés initialement de raccordables et que les contrôles vont se poursuivre, pouvant même faire intervenir un huissier pour constater le manque de sincérité des déclarations car des problèmes de qualité sur un RIP ne peuvent être cautionnés.

Madame LAHORE évoque la question de la maintenance et s'interroge sur la réactivité de THD 64. Elle craint que les difficultés aujourd'hui rencontrées avec les poteaux Orange se renouvellent avec le réseau THD 64.

Monsieur PATRIARCHE rappelle qu'il existe des incidents différents tous les jours.

Monsieur DAINCIART indique que la réactivité est meilleure sur les 275 000 poteaux tiers (Enedis et Orange) que sur les poteaux posés par THD 64 qui ne sont pas étiquetés et qu'il faudrait replanter plus profondément. Il évalue à 45 000 le nombre de poteaux fragiles sur le département.

Il expose l'autre type de maintenance liée à l'exploitation, lors des coupures de réseau. Il explique que certains clients ont connu des coupures pendant plusieurs jours pour satisfaire de nouveaux clients. Le réseau est régi par un plan, les routes optiques et cette information est communiquée aux opérateurs commerciaux.

Monsieur PATRIARCHE précise que les problèmes ont des causes diverses qui relèvent soit du domicile du particulier (défaillance de matériel, fibre cassée...), soit du réseau public. Dans ce cas, il explique que des pénalités sont prévues au contrat pour le rétablissement du service.

Le Président propose aux membres que le Syndicat devienne le point d'entrée pour les problématiques qui se posent notamment aux maires qui ne siègent pas au Syndicat, telles que les poteaux Orange, la construction... Il explique que l'organisation interne du Syndicat devra être revue afin de nouer des liens avec les maires, leur apporter des réponses et montrer le projet sous un angle positif.

Il annonce également le souhait d'ajouter l'AMF64 comme membre associé du Syndicat et l'inviter au Conseil syndical afin d'assurer le lien avec les territoires. Cette proposition sera soumise au vote en session du Conseil syndical.

Monsieur PELANNE trouve la proposition de guichet courageuse et indique qu'elle va contribuer à donner de la lisibilité au projet et à renforcer sa crédibilité, même s'il est difficile de recenser les problèmes. Il fait remonter les fortes attentes des maires et de la population et évoque l'exemple d'un quartier de Garlin coupé d'internet pendant 3 semaines.

Le Président rappelle que sans le projet ambitieux de construction du réseau, les habitants des territoires ruraux n'auraient pas accès à la fibre. Il évoque un débat national sur les lourds investissements publics et privés en faveur des réseaux fibre, dans un contexte marqué par l'extinction du réseau cuivre. Il ajoute que la France est en avance sur ses voisins européens dans le déploiement de la fibre optique, ainsi en Allemagne seulement 30 % de territoires sont déployés. La réflexion est déjà engagée en France sur l'évolution des emplois liés à la construction de la fibre.

Monsieur FAURE expose le problème posé par la sous-traitance, notamment en rangs 2, 3 et 4 et leur méconnaissance de l'implantation des SRO.

Le Président explique que ces problèmes existent dans les chantiers de déploiement lancés partout en France.

Il présente l'exemple du Département du Gard qui porte le projet de DSP en propre avec XP fibre et qui n'opère aucun contrôle. A l'inverse, le Syndicat ne fait pas de concession sur la qualité du réseau. Le Président déclare préférer retarder la construction pour éviter les difficultés ultérieures lors des raccordements.

Monsieur FAURE évoque le principe de contrôle qualité et souligne le bon travail mené par le Syndicat. Il demande à maintenir la pression sur le délégataire.

Monsieur ECHEVERRIA demande des précisions sur les réunions publiques avec les maires.

Le Président rappelle que chaque lundi se déroule un Facebook live pour informer de la commercialisation. Ces réunions sont très suivies notamment en différé. Il cite également les réunions organisées avec les EPCI.

Monsieur DAINCIART indique la date du 13 décembre pour le facebook live sur la commune d'Arcangues.

Monsieur ECHEVERRIA témoigne du problème des arrêtés de voirie et dénonce des interventions signalées seulement par un petit plot ou panneau.

Madame LE DIEU DE VILLE souligne que les demandes d'arrêtés sont déposées trop tôt et qu'ils ne correspondent plus aux dates du chantier.

Monsieur LAURENS signale qu'une nacelle et des véhicules sont restés sur la route tout un dimanche.

Le Président demande aux membres de faire remonter les dysfonctionnements auprès de la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités).

Monsieur DAINCIART ajoute que le Syndicat arrête des chantiers pour raison de sécurité et que les maires détiennent le pouvoir de police et peuvent mettre des amendes.

Monsieur LARENS sollicite des informations sur les avancées des négociations avec Free et Bouygues.

Monsieur DAINCIART indique que Bouygues a signé et a commencé la commercialisation sur l'agglomération paloise. Pour Free, l'ARCEP analyse le catalogue de service adopté en septembre dernier et doit transmettre ses conclusions dans les deux mois. Elle vérifie notamment que le prix est conforme aux règles nationales de régulation.

Le Président ajoute que Bouygues intervient dans les zones qui l'intéressent au regard de sa stratégie et que Free choisit plutôt les zones denses. Le fait d'avoir signé ne signifie pas qu'ils commercialiseront partout.

14 - Fin de séance : 17h25

Annnonce de la clôture des travaux, par le Président qui souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année.
